



**AVIS DE CONCOURS SUR TITRE**  
**Pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif de 1<sup>er</sup> grade**  
**(emploi d'éducateur spécialisé)**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2018-731 du 21 août 2018 modifié portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un concours sur titre est ouvert au Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy afin de pourvoir un poste vacant d'assistant socio-éducatif de 1<sup>er</sup> grade (emploi d'éducateur spécialisé)

**Article 2 :** Le présent concours sur titre est ouvert aux titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou aux titulaires d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié.

**Article 3 :** Les candidats doivent faire parvenir leur candidature à la Directrice adjointe de l'établissement avec les pièces suivantes :

1. Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
2. Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant les emplois occupés, les actions de formation suivies ;
3. Une copie conforme des titres de formations, certifications et équivalences, notamment ceux requis à l'article 2 ci-dessus ;
4. Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
5. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
6. Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
7. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

**Article 4 :** Les dossiers devront être adressés à Madame la Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Commercy - 1, rue Henri Garnier - 55200 COMMERCY, **au plus tard le Vendredi 26 avril 2024 à 17h00** cachet de la poste faisant foi ou tampon de réception si remise en main propre au secrétariat de direction. Au-delà de cette date, plus aucune candidature ne pourra être prise en compte.

**Article 5 :** La publication du présent avis de concours sur titre sera effectuée :

- Par messagerie interne à tous les services de l'établissement ;
- Sur le panneau réservé aux concours / recrutements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif ;
- Sur le site internet de l'établissement ;
- Au recueil des actes administratifs de la Meuse ;
- Sur le site « Portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière ».

**Article 6 :** La Directrice adjointe arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 2 ci-dessus.

**Article 7 :** La sélection des candidats s'appuie sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (emploi d'éducateur spécialisé) ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions d'éducateur spécialisé.

La liste des candidats définitivement admis est établie sur proposition du jury par ordre de mérite par la Directrice adjointe de l'établissement.

**Article 8 :** Le jury est composé comme suit :

1. La Directrice adjointe de l'établissement ;
2. Un directeur d'établissement social ou médico-social public ou d'un directeur d'établissement public de santé du département, ou à défaut, d'un département limitrophe ;
3. Un cadre socio-éducatif exerçant si possible ses fonctions dans un établissement autre que celui où le poste est à pourvoir ;
4. Un éducateur spécialisé titulaire exerçant si possible ses fonctions dans un établissement autre que celui où le poste est à pourvoir.

Fait à Commercy, le 14 février 2024



P/ Le Directeur par intérim,  
Monsieur Arnaud VANNESTE,  
La Directrice adjointe,  
Madame Stéphanie PERRON